



# Compte rendu Réunion Covid-19 en format CTM

13 mai 2020

La réunion en format CTM du 13 mai 2020, est présidée par Philippe Mérillon, secrétaire général adjoint.

L'Alliance du Trèfle est représentée par Valérie Boyé.

Cette réunion est essentiellement consacrée au projet de plan d'organisation de l'activité en phase de déconfinement, enrichi des contributions formulées par les organisations syndicales, et à ses annexes (fiches opérationnelles et fiches abattoir et accompagnement télédéclaration PAC). Les organisations syndicales ont aussi été destinataires de l'instruction du Ministère de l'Intérieur pour les DDI, déjà examiné dans les instances compétentes.

*Lors de ses diverses interventions, l'Alliance du Trèfle est revenue sur tous les points relevés dans le courrier envoyé à l'administration en amont de la réunion (Cf document en ligne).*

*En lien avec la demande de suivi formulée, elle a insisté sur l'importance d'avoir une grande réactivité en cas de remontée de problèmes dans l'application et le respect des consignes sanitaires.*

*Elle a également formulé le souhait que chaque agent soit personnellement informé sur sa position (Télétravail, ASA, présentiel...) avant et après le 11 mai.*

## Introduction de Philippe Mérillon

Philippe Mérillon rappelle tout d'abord que le principe premier pour le ministère est la préservation de la santé des agents et des usagers. Le schéma d'organisation se veut très progressif, avec un suivi des modalités, dans les conditions les plus sécurisées possibles. Le plan présente les éléments généraux puis nos spécificités et permet de tenir compte des spécificités locales ou régionales.

Il précise que ce plan d'organisation ne traite que de la phase 1 du déconfinement courant jusqu'au 1<sup>er</sup> juin.

Les doctrines ont vocation à être reprises par toutes les structures dépendant du MAA, aussi la version de travail a été communiquée à tous les services du MAA, ainsi qu'aux opérateurs, en considérant que pour les missions prioritaires métiers, il est important que les opérateurs l'intègrent bien dans leurs activités.

Il considère que le document a atteint un état quasi définitif à la lumière des contributions issues des réunions en CHSCTM et CTM, et souhaite le valider rapidement pour que l'ensemble des services puisse en disposer pour pouvoir l'adapter aux contextes locaux, sachant qu'il y aura un suivi dans le temps pour l'évaluer et réorienter les mesures si nécessaire.

Il annonce qu'il a programmé un CTM formel le 15 mai pour soumettre le plan et ses annexes au vote.

## Points restants soumis à arbitrage

Le retour de certains points DGER relevés aux CHSCTM et CTEA (date de rentrée des apprentis, rôle des instances d'hygiène et de sécurité, masques, internat, stage de formation...) soumis à arbitrage du cabinet, n'a pas encore eu lieu. Si les arbitrages sont finalisés d'ici au CTM, ils seront dans le dispositif, sinon ils seront intégrés au document après retour.

*L'Alliance du Trèfle rappelle la nécessité que le document ne contienne pas de décisions en cours d'arbitrage ou qu'il précise explicitement les points sur lesquels l'arbitrage est en cours, y compris dans des envois de versions de travail aux services, qui doivent alors clairement mentionner en filigrane qu'il s'agit de dispositions non validées.*

Concernant certains points soumis à arbitrage, Jean-Luc Tonco, adjoint à la directrice générale de la DGER, indique que si les conditions le permettent, il lui paraît envisageable d'accueillir les apprentis et les personnes en formation continue. Pour les lycées, la décision sera prise fin mai. Quant à la question de caler ou non la reprise des apprentis sur la reprise des lycéens, il considère que le mode de formation est différent, c'est pourquoi la décision est à l'arbitrage et devrait être rapidement tranchée.

Pour la consultation des instances d'hygiène et de sécurité, la DGER précise que, selon son interprétation des textes, les CoHS sont à consulter préalablement, car la jurisprudence du Conseil d'État privilégie toujours l'échelon de proximité.

Il considère que ce sont les mieux placés pour la mise en œuvre pratique. Mais lorsqu'il n'y a pas d'instance de discussion locale, l'instance nationale devrait s'y substituer.

## Évolutions générales du document

Dans la mesure où l'activité du ministère n'a pas été arrêtée, le plan a été renommé « plan d'organisation de l'activité en phase de déconfinement » au lieu de « plan de reprise d'activité ».

Il y a peu de changement dans la rédaction des parties sur le confinement, de même que pour les thématiques prioritaires de déconfinement. Ces dernières ont été très utiles pour la préparation de leurs propres dispositifs par les DRAAF et DAAF.

Les principales évolutions portent sur les doctrines sanitaires et sociales avec l'éclairage de la DGAFP et des ministères du travail et de la santé, dont :

- Port du masque dès que la distanciation physique n'est pas possible,
- Maintien du dispositif ASA précédent jusqu'au 1er juin (garde enfants et vulnérables),
- Proche de personnes vulnérables, en attente de retour DGAFP.

Le document réaffirme la priorité au télétravail avec une reprise en présentiel de façon seconde et progressive.

*En plus des demandes formulées par écrit et rappelées en début de réunion, l'Alliance du Trèfle demande la situation à ce jour en matière de commandes et de distributions de masques, ainsi que le niveau d'avancement actuel dans les télédéclarations PAC par rapport à l'objectif fixé de 75% au 15 mai.*

## Intervention de Loïc Evain - DGAL

La DGAL a donné une instruction globale de poursuite des activités jugées essentielles et des indications sur la poursuite des autres activités en demandant de maintenir le télétravail quand c'est possible, avec la flexibilité donnée, en accord avec l'Union Européenne, pendant le confinement. C'est le cas notamment de la possibilité de réduire les contrôles physiques en SIVEP (demande de prolongement du dispositif jusqu'au 30 septembre).

Toutes les instructions techniques vont être revues pour être maintenues, adaptées ou abrogées. Elles seront ensuite communiquées aux services et les indications seront données aux DDI, DRAAF et DAAF pour la reprise d'activité.

Pour que les services puissent reprendre les activités d'inspection des établissements, des priorités d'inspection seront données avec des analyses qui tiendront compte du contexte local et du risque de mauvais accueil par certains agriculteurs très impactés par la crise.

Dans les priorités figurent les inspections pour les saisonnalités et les demandes pour commencer une activité (demandes d'agrément). Il est recommandé de privilégier autant que possible le contrôle documentaire et de limiter au strict nécessaire l'inspection de terrain. Le contrôle sur la conditionnalité des aides est également important sous peine de risque d'apurement financier.

Pour le sanitaire, le contrôle est mis entre parenthèse et il va y avoir des priorités données pour les obligations européennes.

Pour l'opération alimentation vacances, une réflexion est nécessaire pour organiser les contrôles de façon intelligente avec prise en compte des contraintes.

La préparation du Brexit va devoir se poursuivre, surtout si les Britanniques refusent un délai au 1er janvier 2021.

Chaque directeur va devoir revoir la programmation annuelle de ses inspections et la transmettre à la DGAL pour des échanges. Des recommandations vont être données sur la façon de se comporter avec les agriculteurs pour prendre en compte le contexte de crise économique dans ce secteur.

La DGAL envisage de finaliser ce travail pour la semaine prochaine.

Philippe Merillon précise qu'une fiche technique sur le contrôle en inspection itinérante est en cours de rédaction, avec une recherche de cohérence de contenu avec d'autres contrôles itinérants, notamment ceux de l'ASP.

## Intervention de Stéphane Landais - DGPE

57% des dossiers de télédéclarations attendus ont été traités, avec une hausse ces derniers jours (12 000 à 15 000 dossiers de plus chaque jour).

Les DDT ont bien sensibilisé les exploitants agricoles. Les organismes de services qui assurent également des accompagnements devraient faire parvenir un train massif de dossiers dans les prochains jours.

La vigilance reste de mise mais on peut envisager d'atteindre 65% en fin de semaine.

Les outils dédiés ont favorisé l'accompagnement à distance. Cependant, l'accueil en présentiel concerne, pour les SEA, les agriculteurs les plus fragiles, n'ayant pas de moyens de communication à distance.

Pour les contrôles, l'ASP travaille à un protocole de reprise des contrôles sur place qui avaient été suspendus pendant le confinement. Elle est tenue de satisfaire un certain nombre de contrôles mais avec des conditions logistiques peu évidentes, avec un rayon d'action limité par les conditions actuelles.

Les contrôles MAEC et contrôles d'animaux sur les périodes de détention sont obligatoires.

Le protocole sera finalisé pour fin mai.

## Réponses de Philippe Mérillon aux organisations syndicales

### ➤ Forfait repas

Tous les agents qui viennent en présentiel et qui avaient une solution de restauration collective ont droit au forfait repas sans différence sur le contenu des missions. Il va vérifier la mise en œuvre du dispositif avec les DRAAF.

### ➤ Masques

Dans le cadre de la logistique du Ministère de l'intérieur, les personnels du MAA ont vocation à se voir attribuer des masques, y compris les agents contractuels sur budget. Par contre, ne sont pas compris les personnels qui relèvent des Conseils régionaux (équipés par les Régions). Les effectifs MAA ont été recensés, ainsi que les personnels des opérateurs qui en ont émis le souhait (d'autres préférant s'en charger eux même).

Une première dotation a été distribuée pour le périmètre des agents exerçant des fonctions en présentiel (abattoirs, SIVEP ...). Une seconde dotation est livrée, ou en cours de livraison, pour tous les personnels, au titre de la responsabilité de l'État employeur. Les masques sont soit des masques jetables, soit des masques en tissu normés.

### ➤ Salles de réunions

Il n'y aura pas de limite maximale pour la taille des salles de réunion utilisables dès lors que la capacité est adaptée pour respecter les mesures barrières (et les conditions d'aération).

### ➤ Retour en présentiel

Le document prévoit des catégories d'agents concernés par le retour en présentiel et ajoute la possibilité de retour d'agents « *qui en expriment le souhait et dont la situation personnelle, appréciée en lien avec le supérieur hiérarchique, le justifie.* »

Cette disposition est prévue pour les agents éprouvant un fort besoin de reprendre en présentiel, alors que leurs missions pourraient ne pas le nécessiter. Elle n'offre en rien la possibilité au supérieur d'imposer à un agent un retour en présentiel s'il ne figure pas dans les catégories citées.

### ➤ Forfait mobilités durables

Cette disposition était intégrée à la fiche numéro 5 à titre provisoire. Une note de service va être mise en place très vite pour l'application de ce dispositif.

### ➤ Prime exceptionnelle

Le principe de la prime a été acté avec l'idée de la porter pour les personnels confrontés à une surcharge extrême d'activité et des sujétions particulières. Toutefois, le texte du décret n'est toujours pas validé, les arbitrages devraient être rendus d'ici la fin de la semaine. Il faudra ensuite le décliner au ministère selon les critères validés, en espérant le faire le plus vite possible (juin si possible).

### ➤ Aïd-el-Kebir

Une circulaire interministérielle est en cours de rédaction et ne devrait pas tarder.

## Principales modifications apportées aux fiches opérationnelles

Stéphanie Frugère, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, résume les principaux éléments pris en compte suite aux contributions des organisations syndicales.

L'importance du télétravail est réaffirmée dans la fiche d'introduction.

### ➤ Organisation du travail

Positions d'ASA mise à jour,  
Attente d'arbitrage pour les agents vulnérables.

### ➤ Aménagement des locaux

Intègre les mesures de bon sens proposées et précisions demandées pour les bureaux, salles de réunion, accueil...

### ➤ Hygiène des locaux

Précisions demandées intégrées, notamment l'articulation avec la sécurité incendie.

### ➤ Déplacements

Forfait mobilités durables pris en compte,  
Attestation ajoutée avec le dispositif officiel,  
Précisions sur le nettoyage des véhicules.

### ➤ Protection des agents

Mise à jour et articulation entre les deux fiches en cas de doublon,  
Ajout sur la partie des acteurs mobilisables avec notamment le rôle du médecin de prévention,  
Infographies actualisées,  
Précision sur les règles pour le port du masque,  
Précision sur la gestion des déchets,  
Précision sur la nécessité pour les agents malades de s'isoler,  
Mise à jour de la définition des cas contacts.

### ➤ Position des agents

Renvoi à la liste officielle des personnes vulnérables pour que la fiche reste applicable même si la liste change,  
Rappel des modalités pour que les agents vulnérables se signalent (précisé par la DGAFP),  
Importance du respect des règles sur le temps de travail.

### ➤ Accompagnement des agents

Point de vigilance sur les dispositifs « agression ».

### ➤ Dialogue social et information des agents

Complément sur le contenu des informations à porter à la connaissance des agents surtout pour les cas de maladie, suspicion de cas, vulnérabilité ou situation de handicap.